

## TARIFS ET HONORAIRES DE L'ÉTUDE

### COMPRENDRE LA RÉMUNÉRATION DU NOTAIRE

---

La rémunération du notaire dépend de la nature de l'acte ou de la mission confiée. Certains actes relèvent d'un tarif réglementé fixé par les textes. D'autres prestations donnent lieu à des honoraires libres, déterminés avec le client dans le cadre d'une convention préalable.

### LES FRAIS D'ACQUISITION, SOUVENT APPELÉS "FRAIS DE NOTAIRE"

**Lors d'un achat immobilier, les frais d'acquisition ne correspondent pas uniquement à la rémunération du notaire. Ils comprennent principalement :**

Les droits et taxes reversés à l'État et aux collectivités

Les débours, c'est-à-dire les sommes avancées pour obtenir certains documents ou accomplir certaines formalités

Les émoluments du notaire, correspondant à sa rémunération réglementée

La plus grande partie des frais d'acquisition est constituée de taxes. Le notaire collecte ces sommes pour le compte de l'État et des collectivités.

### LES ACTES À TARIF RÉGLEMENTÉ

Certains actes donnent lieu à une rémunération fixée par un tarif national. Ce tarif est identique pour tous les notaires de France.

**Sont notamment concernés, selon les situations :**

Les ventes immobilières

Les actes de prêt avec garantie hypothécaire

Certains actes de succession

Les donations

Les partages

Les contrats de mariage

Certains actes liés au droit de la famille ou au patrimoine

Le montant dépend de la nature de l'acte, de la valeur du bien ou des sommes concernées, ainsi que des formalités nécessaires.

### LES HONORAIRES LIBRES

Certaines missions de conseil ou d'accompagnement ne relèvent pas du tarif réglementé. Dans ce cas, les honoraires sont fixés librement entre l'étude et le client.

**Ils peuvent concerner notamment :**

Les consultations juridiques spécifiques

L'accompagnement patrimonial personnalisé

L'analyse de situations complexes

La négociation immobilière

Certains actes ou conseils en droit des affaires

La rédaction de documents ou conventions particulières

Les missions qui ne sont pas directement liées à un acte tarifé

Lorsque des honoraires libres sont applicables, une information préalable est donnée au client. Une convention d'honoraires peut être établie afin de préciser le coût de l'intervention.

## LES CONSULTATIONS

Lorsqu'une consultation aboutit à la signature d'un acte, son coût peut être intégré au traitement du dossier selon les règles applicables.

Lorsqu'il s'agit d'une consultation indépendante ou d'un conseil spécifique, des honoraires peuvent être proposés avant l'intervention.

L'objectif est d'assurer une information claire et transparente sur le coût de la prestation.

## LA NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE

Le notaire peut intervenir dans le cadre d'une vente immobilière, notamment pour l'estimation, la mise en relation entre vendeur et acquéreur, la négociation et la sécurisation juridique de l'opération.

Cette mission peut donner lieu à des honoraires spécifiques, communiqués au client avant engagement.

## POURQUOI LES MONTANTS PEUVENT VARIER ?

### Le coût d'un dossier peut varier selon plusieurs éléments :

La nature de l'acte

La valeur du bien ou du patrimoine concerné

Le nombre de parties

La complexité juridique du dossier

Les formalités nécessaires

Les documents à obtenir

Les éventuelles garanties ou inscriptions

La situation familiale, patrimoniale ou professionnelle des parties

## TRANSPARENCE ET INFORMATION

L'étude veille à informer ses clients sur les frais, droits, taxes, émoluments et honoraires applicables à leur dossier. Lorsque cela est possible, une estimation est communiquée en amont afin de permettre une meilleure compréhension du coût global de l'opération.

**Pour toute question relative à un projet immobilier, familial, patrimonial ou professionnel, l'étude peut vous orienter vers les informations tarifaires adaptées à votre situation.**